



Pour un non respect de bail locatif de trois mois vais-je perdre

Par **emaor**, le **12/11/2008** à **10:34**

Etudiant à Lille , dans un t2 loué vide j'ai un préavis de 3 mois à donner ; que se passe-t-il si je ne respecte pas ce préavis, je désire partir dès que je trouve un t2 plus centre ville, (35 mn en métro et tram actuellement pour rejoindre ma fac), moins isolé en commerces, car je n'ai pas de voiture. Pour trouver un logement c'est le premier arrivé, ne connaissant pas Lille je suis tombé sur celui dont personne ne voulait à Marcq en Baroeul. J'en vois qui me passent sous le nez parce que j'ai peur de perdre 3 mois de loyer soit 580 euros mensuels, je peux trouver moins cher.

Merci de lire mes questionnements, espérant une réponse je vous adresse mes salutations très cordiales .

emaor